

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE¹. Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

Services et équipements

Les forfaits Carré Internet Mobile SFR sont réservés à toute personne physique majeure, agissant en qualité de consommateur au sens du Code de la consommation, domiciliée en **Guadeloupe** (hors îles du Nord), en **Guyane française** et en **Martinique**. L'offre est déclinée en 2 forfaits avec ou sans engagement.

Offres	Services
Carré Internet 1 Go	<ul style="list-style-type: none"> Offres de connexion internet en mobilité en couverture réseaux Internet 4G/4G+ réservées à un usage strictement personnel et privé et uniquement via un équipement à usage mobile.
Carré Internet 10 Go	<ul style="list-style-type: none"> Report automatique de votre crédit (utilisable après consommation du forfait) Crédit rechargeable à tout moment avec les recharges SFR. Option Presse by Cafeyn incluse: Accès à une sélection de titres de presse via l'application Cafeyn

Forfait bloqué : une fois le crédit épuisé, rechargeable à tout moment avec les recharges SFR.

L'envoi des SMS, les appels voix dans le département de souscription ainsi que le roaming (voix, data et SMS) **ne sont pas compatibles avec cette offre**.

Débits du service internet et voies de recours

Débits de service internet

Sous réserve de disposer d'un mobile compatible et d'être en zone de couverture (carte disponible sur le site sfrcaraibe.fr).

Technologies (accessibles dans les villes déployées)	« Débit maximal estimé de téléchargement descendant »	« Débit maximal estimé de téléchargement ascendant »
4G	Jusqu'à 150 Mbit/s	Jusqu'à 75 Mbit/s
3G	Jusqu'à 21 Mbit/s	Jusqu'à 5.76 Mbit/s

Voies de recours

- **Le Service Clients** est disponible par téléphone au  (horaire sur sfrcaraibe.fr) ou à l'adresse suivante :
 - Antilles : Outremer Telecom, Service Clients, ZI Jambette, CS 90013, 97282 LE LAMENTIN CEDEX
 - Guyane : Outremer Telecom, Service Clients, BP 723, 97336, Cayenne Cedex
- **Le Service Consommateurs** :
 - Antilles : Outremer Telecom, Service Consommateurs, ZI Jambette, CS 90013, 97282 LE LAMENTIN CEDEX
 - Guyane : Outremer Telecom, Service Consommateurs, BP 723, 97336, Cayenne Cedex
- **Le Médiateur des Communications Electroniques** sur le site www.mediation-telecom.org en remplissant le formulaire en ligne.

¹ Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p. 36).

Prix

Tarifs en € TTC/mois

Internet 4G/4G+		1 Go	10 Go
Avec ou sans terminal	Engagement 24 mois	9,99 €/mois	19,99 €/mois
Sans terminal	Sans engagement	14,99€ /mois	24,99€ /mois

Le palier de facturation est au Ko.

Les recharges SFR : entre 3 € et 40 € de crédit pour l'internet mobile. Jusqu'à 350 Mo de crédit offert en bonus selon la taille de la recharge.

Détails des autres tarifs disponibles dans la Fiche d'Information Standardisée (FIS) sur sfrcaraibe.fr rubrique « Documentations et tarifs ».

Durée, renouvellement et résiliation

Durée et renouvellement

L'offre avec mobile est souscrite pour une durée indéterminée avec une durée initiale d'engagement de 24 mois.

L'offre sans mobile est sans engagement ou avec engagement de 24 mois.

Résiliation

Offre sans engagement : Le Client peut résilier à tout moment avec un préavis de 10 jours le Contrat en adressant une lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse du Service Client de son département (voir adresse ci-dessus). L'ensemble des motifs légitimes de résiliation sans frais est présenté dans les CGV à l'article « résiliation ».

Il est précisé qu'en cas de résiliation sans frais au sens de l'article L224-34 du code de la consommation, le Client reste redevable d'une indemnité de 1/24^{ème} de la subvention accordée par mois restants dus.

Offre avec engagement :

En cas de résiliation avant le 12^{ème} mois pour un engagement de 24 mois, le Client est redevable des mois d'abonnement restant à courir jusqu'à la fin du 12^{ème} mois auxquels s'ajoute le quart des sommes dues à compter du 13^{ème} mois jusqu'à l'échéance contractuelle.

En cas de résiliation entre le 12^{ème} mois et le 24^{ème} mois, le Client est redevable d'un quart des sommes restant dues jusqu'à l'échéance contractuelle.

La résiliation des options n'entraîne pas la résiliation de l'abonnement principal, à contrario la résiliation de l'abonnement entraîne la résiliation des options.

Caractéristiques à l'attention des utilisateurs finaux handicapés

SFR Caraïbe, en partenariat avec RogerVoice, permet de passer des appels téléphoniques traduits adaptés à votre handicap et de bénéficier, avec l'application mobile RogerVoice, d'une heure de communication par mois offerte. Le service est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 19h (heure Métropole et hors jours fériés).

Plus d'informations sur le site : <https://www.sfrcaraibe.fr>, dans la rubrique SFR Handicap.

Autres informations utiles

- Les CGV, le Récapitulatif Contractuel et la Fiche d'Information Standardisée (FIS) forment le contrat de services.
- Il est précisé que pour les microentreprises, les petites entreprises ou les organismes à but non lucratif, seuls les articles cités au L.224-26-2 du Code de la consommation sont applicables.